

CHUZELLES

informations



Mars – Avril 2007

n° 89



Le mot du maire....

Le Ministre des Transports a annoncé que le Val de l'Ozon était retiré du périmètre d'études pour le Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL). Les autres vallées comme la SEVENNE, la VEGA et la VAREZE sont toujours dans ce périmètre et les bureaux d'études de Réseau Ferré de France travaillent pour proposer des fuseaux sur ces territoires. Il faut rester vigilant et maintenir le projet le long de la Ligne Grande Vitesse (LGV) existante, comme en ont décidé les conseils municipaux lors de la délibération prise au mois d'octobre 2006 à CHAPONNAY.

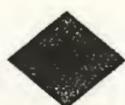
Nous avons un nouveau président de la république et je n'ai pas à commenter le résultat mais je voudrais féliciter les CHUZELLOIS pour leur citoyenneté. En effet le taux de participation a atteint au 1^{er} tour 90,1% des inscrits et 89,9% au deuxième tour. Vous trouverez le détail des résultats dans ce bulletin.

C'est avec regret que l'Association Familiale et la municipalité ont décidé de suspendre la traditionnelle cérémonie de fête des mères organisée chaque année aux écoles, ceci due au manque d'intérêt et de participation des enfants et de leurs parents. Les enfants étaient également fort peu nombreux à la cérémonie du 8 mai, pourtant cette dernière est au combien importante pour un devoir de mémoire et de respect pour ceux qui ont donné leur vie pour la France. Merci aux nombreuses personnes présentes ainsi qu'à la FNACA et ses portes- drapeaux, à l'Harmonie et à la chorale la Clé des Chants.

Mai et Juin sont des mois d'intense activité pour les associations. La municipalité est toujours à l'écoute de leurs besoins, c'est ainsi que des travaux de remise en état de l'éclairage et du sablé permettront aux boulistes d'exercer leur sport dans de bonnes conditions mais je ne peux que répéter à tous et plus particulièrement aux jeunes de respecter le travail réalisé et les installations communales. Nous avons eu malheureusement encore à déplorer des dégradations ou inscriptions sur les façades des écoles et mairie.

Je vous invite le samedi 26 mai 2007 à 17 heures à la Chapelle de Saint-Maxime dans le cadre du projet « Traces d'Arménie en Rhône-Alpes » en présence des représentants de la Ville de Vienne et de l'association Chuzelles, Histoire et Patrimoine ainsi que le vendredi 1^{er} juin 2007 à 20h30 au Mille Club pour une représentation de la pièce « Georgette et Marcel » mise en scène par le théâtre Saint-Martin.

Bonne lecture à tous.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2007

L'an deux mille sept, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2007

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, BROUZES, CASTRO, NAVARRO,
Mmes : CARRET, GODET, MOREL, PRAS, ODRAT, SYLVAIN, TERRIER.

EXCUSES : E. AURIC donne pouvoir à M. MOREL
D. CAMUZET

ABSENT : G. DI RUZZA

SECRETAIRE : A. GODET

La séance est ouverte à 19 heures 10.

Approbation compte-rendu du conseil municipal du 23 février 2007 :

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

réaliser, et l'affectation du résultat fera l'objet de la délibération suivante.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.



DELIBERATIONS

Délibération : S.E. 38 : Enfouissement des lignes basse tension et faible tension aux abords de la chapelle Saint-Maxime :

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour. La proposition du S.E.38 n'est pas retenue cette année compte-tenu du coût trop élevé.

N°13 : Compte administratif assainissement 2006 :

Lecture est faite du compte administratif de ce budget, les résultats sont conformes au compte de gestion de la Trésorerie et sont les suivants :

	Investissement	Exploitation
Résultat CA 2005	-30 066.72 €	51 436.68 €
Virement à la section d'investissement		51 436.68 €
Résultat de l'exercice 2006	67 754€	853.35€
Résultat de clôture	37 687.28€	853.35€

En raison du transfert de la compétence assainissement à la C.A.P.V. il n'y aura pas de restes à

N°14 : Reprise des résultats du budget assainissement dans le budget principal et transfert des résultats à la CAPV :

La Communauté d'Agglomération du Pays Viennois exerce la compétence assainissement collectif depuis le 1^{er} janvier 2007.

L'article L 2224-11 du code général des collectivités territoriales précise que les services publics d'eau et d'assainissement sont financièrement gérés comme des services à caractère industriel et commercial.

Les SPIC sont soumis au principe de l'équilibre financier. L'application de ce principe nécessite l'individualisation des opérations relatives aux SPIC dans un budget spécifique et le financement par la seule redevance acquittée par les usagers.

Le transfert d'un SPIC se déroule en trois temps :

- 1^{er} temps : clôture du budget annexe M49 – réintégration de l'actif et du passif dans le budget principal M14 de la commune,
- 2^{ème} temps : transfert à l'EPCI des excédents et/ou déficits du budget annexe M49 par délibération de la commune et de l'EPCI,
- 3^{ème} temps : mise à disposition par les communes des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de la compétence à la date du transfert ainsi que transfert des emprunts, des subventions transférables et des restes à réaliser au budget annexe de l'EPCI.

Il convient de réintégrer les résultats de ce budget annexe dans le budget principal de la commune et de transférer ces résultats à la CAPV.

La mise à disposition des biens meubles et immeubles du service assainissement sera effectuée par le comptable au vu d'un procès-verbal de mise à disposition.

Le conseil municipal,

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2224-1 et L 2224-2,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération du pays viennois,

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2006-12279, en date du 22 décembre 2006,

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve la réintégration des résultats du budget annexe assainissement dans le budget principal de la commune :
 - reprise au budget principal de la commune du résultat de la section de fonctionnement du budget assainissement clos : 002 « résultat de fonctionnement reporté » : 853,35 €
 - reprise au budget principal de la commune du solde d'exécution de la section d'investissement du budget assainissement clos : 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 37 687,28 €.
- autorise le transfert de l'excédent de la section de fonctionnement du budget assainissement ainsi que le transfert de l'excédent de la section d'investissement dans le budget-assainissement de la CAPV

Le transfert des résultats du budget assainissement à la CAPV donnera lieu à des opérations budgétaires qui seront constatées dans une décision modificative ultérieure.

Transfert de l'excédent de fonctionnement :

Budget Communal :

Dépense : compte 678 : 853,35 €

Transfert de l'excédent d'investissement :

Budget Communal :

Dépense : compte 1068 : 37 687,28 €.

- autorise le maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, notamment la ou les contrats à intervenir, et plus généralement à faire le nécessaire

N°15 : Compte administratif CCAS 2006 :

Lecture est faite du Compte Administratif de ce budget, les résultats sont conformes au compte de gestion de la Trésorerie et sont les suivants :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2005		4 936.88 €
Virement à la section investissement		0 €
Résultat exercice 2006		-2 735.51 €
Résultat de clôture de 2006		2 201.37 €

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°16 : COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2006 :

Lecture est faite du Compte Administratif de ce budget, les résultats sont conformes au compte de gestion de la Trésorerie et sont les suivants :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat CA 2005	101 567.46 €	326 122.30 €
Virement à la section d'investissement		172 899.54 €
Résultat de l'exercice 2006	- 191 297.83 €	248 178.89 €
Résultat de clôture	-89 730.37 €	401 401.65 €
Restes à réaliser 2006	685 435.00 € 524 035.00 €	
Solde des restes à réaliser	-161 400.00 €	
Chiffres à prendre en compte pour affectation de résultat	-251 130.37 €	401 401.65 €

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

N°17 : Affectation du résultat : budget communal :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2006 et :

- Considérant que seul le résultat de la section d'investissement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat. Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/06	401 401.65 €
Affectation obligatoire A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	251 130.37 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	150 271.28 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	251 130.37 €
Total affecté au c/1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2006 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

N°18 : TAUX D'IMPOSITION 2007 :

Monsieur le Maire rappelle, d'une part les taux actuels en vigueur :

Taxes	Communal	Départemental	National
Taxes habitation	11.22	12.48	14.34
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14.80	24.78	18.36
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	56.10	54.39	43.63

La taxe foncière sur les propriétés bâties a subi une augmentation en 2006 de 3.79 %. Le taux relatif à la taxe d'habitation n'a pas varié depuis 2002 et celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties depuis 1990.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide d'augmenter le taux de la taxe d'habitation qui sera pour 2007 de 11,44. Les autres taux sont sans changement.

N°19 : Budget primitif CCAS 2007 :

Présentation est faite des différentes prévisions pour l'année 2007 :

- Section de fonctionnement :
 - dépenses : 5 870.00 €
 - recettes : 5 870.00 €

Après diverses explications, ce budget est adopté à l'unanimité.

N°20: Budget primitif communal 2007 :

Présentation est faite des différentes prévisions pour l'année 2007 :

- Section de fonctionnement :
 - dépenses : 1 090 851 €
 - recettes : 1 090 851 €
- Section d'investissement :
 - dépenses : 1 052 928 €
 - recettes : 1 052 928 €

Après diverses explications, notamment sur les enveloppes budgétaires, ce budget est adopté à l'unanimité.

N°21: Subventions aux associations pour l'année 2007 :

Monsieur le Maire propose de délibérer sur les propositions de subventions attribuées aux associations pour l'année 2007.

Lecture est faite des différentes propositions émises par la commission en charge de ce dossier.

Après diverses explications, le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes :

Associations	Subventions 2007
Centre Mille Loisirs	3182 €
Ecole de Musique	1600 €
Chorale	500 €
Harmonie	750 €
Football Club de la Sévenne	800 €
Foot.Club Sév. (p.stage)	250 €
Club des Anciens	150 €
Gymnastique volontaire	300 €
Rugby Club de la Sévenne	650 €
Rugby Club Sév. (transport)	250 €
Association Familiale	250 €
Ass. Pêcheurs Gère Rhône	200 €
ACCA	200 €
Classes	500 €
Tout Serv'	80 €
Serv.promot.santé p/ élèves	107.25 €
ADMR	2097 €
AFIPAEIM	250 €
DDEN	50 €
Prévention routière	100 €
Chambre Métiers Vienne	360 €
Chambre Métiers Rhône	392 €
Bibliothèque pédagogique	70 €

Soit un total de 12 088.25 €.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable par 11 voix pour et 2 abstentions.

La délibération suivante proposée au conseil municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le conseil municipal prend acte et décide de délibérer.
N°22: Lancement de la consultation pour l'aménagement du rez-de-chaussée de l'ancienne école :

Monsieur le Maire explique aux membres présents que suite au vote du budget et à la décision d'aménager le rez-de-chaussée de l'ancienne école, il y a lieu de lancer une consultation sous la forme d'un marché à procédure adaptée.

L'aménagement consiste en des travaux de plomberie, plâtrerie-peinture et électricité, le chiffrage prévisionnel des travaux s'élevant à environ 20 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir au Maire pour lancer la procédure, pour la signature de toutes pièces du marché et de tout document, toute pièce administrative et comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

La délibération suivante proposée au conseil municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le conseil municipal prend acte et décide de délibérer.
N°23: Encassement suite à des dégradations sur la façade de la mairie :

Suite aux dégradations survenues sur la façade de la mairie en 2005, la municipalité avait déposé plainte auprès de la gendarmerie de Chasse-sur-Rhône.

A l'issue de l'enquête, les deux derniers auteurs sont venus régler en mairie les deux derniers tiers du montant des dégâts.

Aussi il y a lieu de procéder à l'arrêt des poursuites engagées à l'encontre de ces deux personnes.

Monsieur le maire demande à ce que tout pouvoir lui soit donné pour signature de tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

La délibération suivante proposée au conseil municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le conseil municipal prend acte et décide de délibérer.
N°24 : Taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement et à la taxe de publicité foncière :

Le conseil municipal peut voter à titre facultatif pour une application au 1^{er} juin 2007 :

- d'une réduction du taux de la taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière pour les mutations visées au 1 du 1 de l'article 1584 du code général des impôts (article 1584 bis nouveau du CGI) ;

Ce taux est actuellement de 1,20% et la réduction maximum peut être de 0,5%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix pour et 1 abstention décide de ne pas diminuer le taux qui reste donc à 1,20%.

◆ **DIVERS DOSSIERS :**

Elections :

Les élections présidentielles auront lieu le dimanche 22 avril 2007 pour le 1^{er} tour et le dimanche 6 mai 2007 pour le 2^{ème} tour.

Les élections législatives auront lieu le dimanche 10 juin 2007 pour le 1^{er} tour et le dimanche 17 juin 2007 pour le 2^{ème} tour.

Un tableau des permanences des élus pour le 1^{er} tour des élections présidentielles a été établi.

G.R.T. GAZ :

Les travaux de la canalisation de gaz entre Serpaize et Les Haies ont débuté.

Restaurant Scolaire :

Le nombre de repas servis aux enfants augmente régulièrement depuis quelques années. Le seuil maximum, au vu des normes de sécurité, est presque atteint.

Afin de déterminer le nombre d'enfants pouvant être accueillis quand le maximum sera atteint, une étude des différents critères applicables est en cours.

Etudes surveillées :

Les études surveillées ont commencé le 12 mars avec l'aide des enseignants et un financement de la commune.

L'accompagnement scolaire proposé par l'A.F.R. a débuté le 21 mars 2007. Pour l'instant, ces séances auront lieu tous les mercredis.

Toutes ces actions sont bénéfiques pour les enfants.

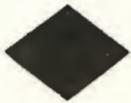
Réunions – invitations :

- Assemblée générale du centre 1000 loisirs : le 20 avril 2007 à 20 heures.
- Conseil municipal : le 26 avril 2007 à 19 heures
- Conseil municipal : le 21 mai 2007 à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire,

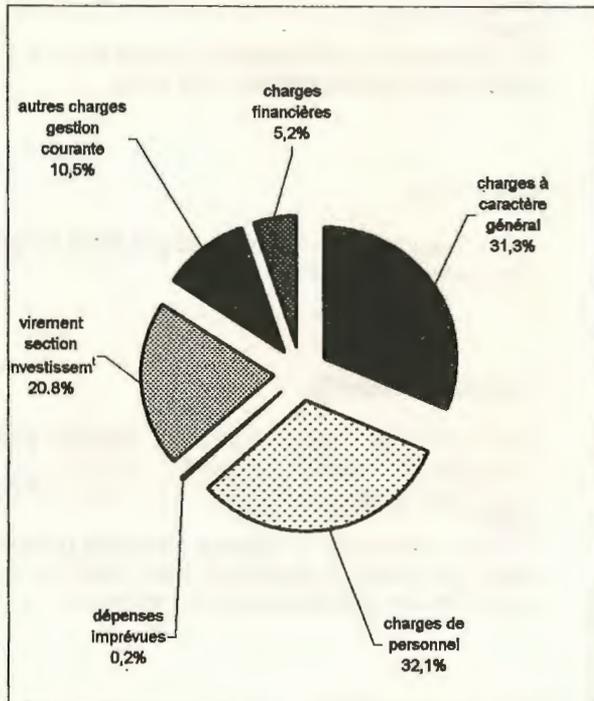
G. BOURGUIGNON



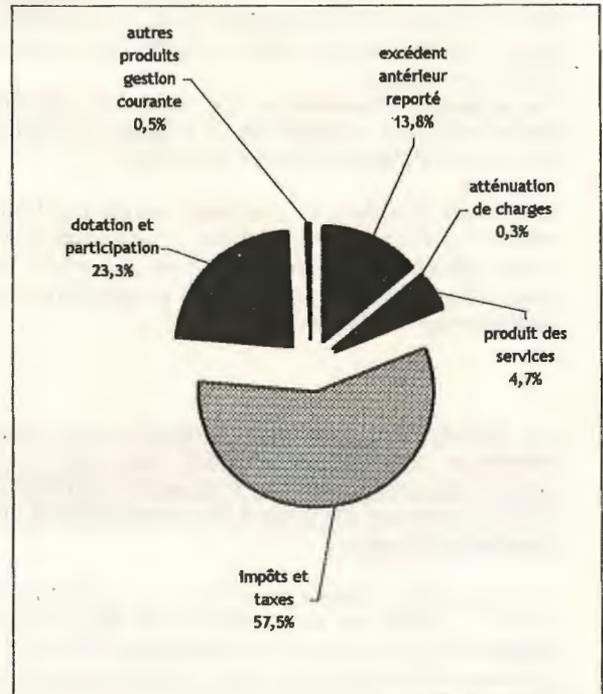
Budget prévisionnel 2007

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

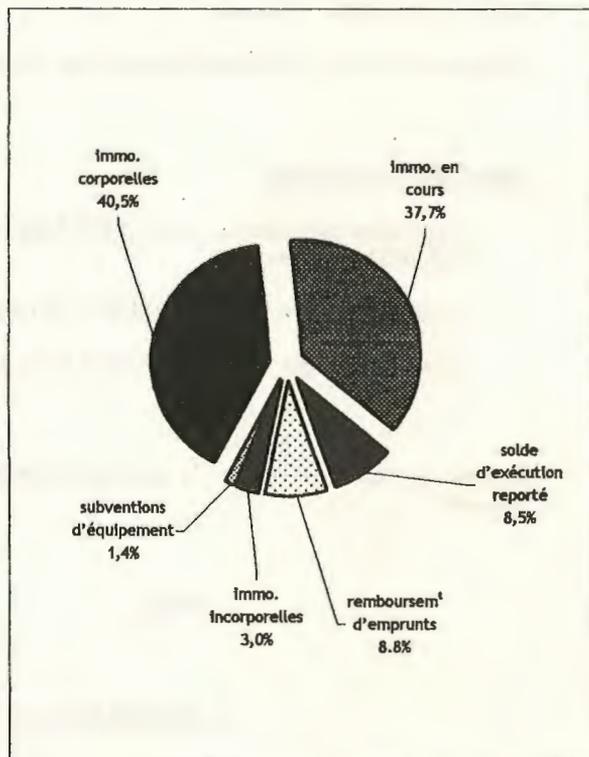


RECETTES

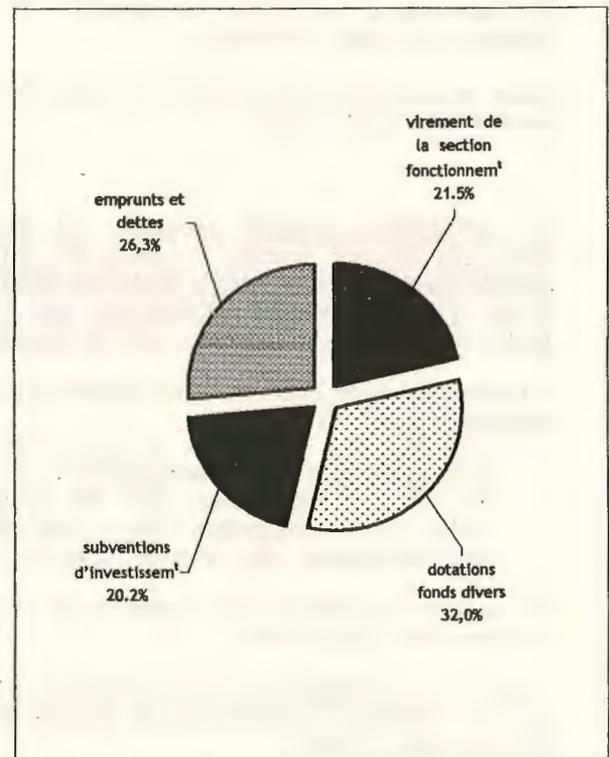


SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES



RECETTES



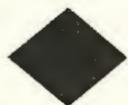
ACTIONS PRÉVISIONNELLES POUR 2007

BATIMENTS, MATERIEL, MOBILIER et DIVERS

Le Conseil Municipal lors de ses sessions ordinaires a souhaité :

- continuer à renouveler le mobilier d'une classe à l'école primaire (en 2007 : classe CE1),
- ainsi que le mobilier mis à disposition des associations et des chuzellois dans certaines salles communales (tables, chariots, porte-cintres), malheureusement la qualité n'est pas toujours au rendez-vous malgré le coût financier,
- doter de divers moyens en matériel pour l'entretien des biens et espaces communaux,
- terminer l'accès aux écoles, à la bibliothèque,
- améliorer la sécurité de nos enfants empruntant les transports scolaires, principalement au carrefour des Martinières,
- remplacer diverses protections de nos bâtiments communaux (volets, stores, rideaux au restaurant scolaire et à l'école maternelle)
- engager la poursuite de travaux d'aération et de ventilation dans la salle polyvalente du Mille Club tout en conservant une protection importante envers les intrusions extérieures,
- protéger notre édifice religieux (église) de la foudre et d'assurer sa sécurité électrique,
- continuer l'aménagement de la bibliothèque en vue d'une ouverture avant la fin de l'année 2007,
- solder les opérations d'extension de l'école primaire, longues et coûteuses qui n'ont pas été sans quelques surprises indésirables,
- continuer les travaux de sécurité dans le presbytère et les salles annexes,
- renforcer le réseau électrique aux Pins, RN 7, l'enfourir sur la route des Folatières (ex route du stade) et continuer le diagnostic sur le territoire communal,
- rétablir une meilleure qualité de revêtement au stade et à ses alentours.

Tous ces travaux ont des incidences financières importantes sur le budget communal. Ils sont supportés par tous les chuzellois et chuzelloises. Aussi, nous demandons à tous, quelque soit votre âge, de respecter les lieux et biens communaux.



Résultats des Elections Présidentielles à Chuzelles

Résultats des Elections Présidentielles 1^{er} Tour du 22 avril 2007.

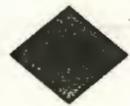
- Inscrits : 1522
- Abstentions : 152
- Votants : 1370
- Blancs/Nuls : 18
- Exprimés : 1352

Candidats	Voix
BESANCENOT Olivier	47
BUFFET Marie-Georges	18
SCHIVARDI Gérard	6
BAYROU François	246
BOVE José	13
VOYNET Dominique	16
De VILLIERS Philippe	38
ROYAL Ségolène	268
NIHOUS Frédéric	5
LE PEN Jean-Marie	185
LAGUILLER Arlette	13
SARKOZY Nicolas	497

Résultats des Elections Présidentielles 2^{ème} Tour du 6 Mai 2007.

- Inscrits : 1522
- Abstentions : 154
- Votants : 1368
- Blancs/Nuls : 50
- Exprimés : 1318

Candidats	Voix
SARKOZY Nicolas	836
ROYAL Ségolène	482



INFORMATIONS COMMUNALES

C.C.A.S – Centre Communal d'Actions Sociales

ANAH (Agence Nationale de L'Habitat)

Suite de l'article paru dans « Chuzelles information » n° 86 concernant l'OPAH N°20 (opération programmée d'amélioration de l'habitat) et convention OPAH du pays viennois

La CAPV est engagée dans une politique volontariste en matière de logement public...En 2006 un second PLH (plan local pour l'habitat) était mis en place (période 2006-2011) et, depuis janvier 2006 , la CAPV est déléguataire des aides à la pierre

A ce titre, la CAPV souhaite inscrire, dans une démarche globale d'intervention sur le parc privé, un programme d'action qui mobilise le parc ancien.

1. La CAPV met en place une OPAH
2. Le champ d'application de la convention concerne les 18 communes de la CAPV à l'exception du périmètre de l'OPAH-RU de Vienne.

Les principaux objectifs qualitatifs sont :

- Le plan de cohésion social avec la production de logements à loyers maîtrisés, la sortie de vacance de logements privés...
- Le développement durable et l'adaptation des logements, avec le maintien à domicile des personnes âgées, l'adaptation de logements privés au handicap et à la perte d'autonomie, la transformation de bâtiments en logements, l'aide aux travaux en direction des propriétaires à faibles ressources

Si vous êtes intéressé par les mesures d'aides envisagées et connaître la liste des travaux d'aménagements, de sécurité ou d'adaptation du logement au handicap vous pouvez vous adresser à la mairie et pour la constitution d'un dossier ou pour tous autres renseignements techniques, directement à la CAPV.

Direction des services à la population : Mr Ben Sadoun tél : 04 74 78 32 10

Site internet : [http:// w .w.w.agglo-paysviennois.fr](http://w.w.w.agglo-paysviennois.fr)

LE LOGEMENT EST UN SUJET MAJEUR pour les Français

Devenir propriétaire de son logement...

POURQUOI PAS VOUS... ? ?

Guide pratique des nouvelles mesures

Liens et adresses utiles :

- ♦ Ministère de l'emploi , de la cohésion sociale et du logement,
- ♦ www.cohesionsociale.gouv.fr & Agence Nationale de l'Habitat
- ♦ www.anah.fr

ALERTE.....ATTENTION

Il a fait chaud et il fera chaud !!!!!



Comme les années précédentes, nous pouvons nous attendre cet été à avoir des températures élevées et un risque de canicule.

D'ores et déjà pensez à vous protéger en évitant de sortir ou la pratique d'activités physiques aux heures les plus chaudes, restez à l'ombre, portez des vêtements légers et amples, couvrez votre tête. A l'intérieur tenez rideaux, volets et fenêtres fermés des façades exposées au soleil la journée, et si possible, la nuit ouvrez les en provoquant un courant d'air.

Rafrâchissez vous, prenez régulièrement dans la journée des douches ou des bains et/ ou humidifiez vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur ou un gant de toilette.

Buvez , le plus possible (même sans soif) et continuez à manger comme d'habitude . Ne consommez pas d'alcool.

N'hésitez pas à vous faire aider et demander conseil à votre médecin ou votre pharmacien si vous ressentez des symptômes inhabituels....

Pour plus d'informations : « canicule info services » : 0821 22 23 00

Internet : www.sante.gouv.fr/canicule/

CONCILIATEUR DE JUSTICE du ressort du Tribunal de Grande Instance de Vienne

Qui est le conciliateur ?

C'est avant tout une personne avant d'être un personnage. Cette personne œuvre avec son expérience. Chacun sait que l'expérience c'est la réunion des compétences techniques et de la vie à la fois personnelle et professionnelle de cette personne. C'est aussi une personnalité construite avec ses opinions, ses choix, son caractère intrinsèque.

Et c'est la conjonction de tous ces éléments qui détermine l'alchimie du phénomène de conciliation : celui-ci devant amener deux parties aux opinions divergentes ou opposées à abandonner ou modifier une partie de leur façon de voir les choses pour aller à la rencontre de « l'autre » qui a lui-même effectué la même démarche, pour se rejoindre dans un accord qui doit être autant que possible finalisé par un écrit.

Le conciliateur met donc en œuvre une technique, un savoir faire propre à la résolution de conflits ! C'est la technique de résolutions de problèmes complexes, non pas forcément dans le problème lui-même mais parce que ceux-ci impliquent des personnes !

Il œuvre pour cela avec les composantes évoquées précédemment. Ni juge, ni arbitre, il ne plaide pas pour l'une ou l'autre des parties. C'est donc une véritable œuvre de « maïeutique » qui s'élabore, ceci en triangulation de trois parties généralement, les deux parties en conflit et la personne du conciliateur et les solutions sont les enfants nés de l'échange.

A partir de ces échanges, naissent (émergent) des solutions, issues de ce même processus d'échange et de partage. Par contre le contenu du conflit ou des difficultés lui, reste relativement inchangé !

Ce qui a fondamentalement évolué c'est la vision qu'ont les parties du problème posé, car cette évolution est issue des rencontres et des échanges et de la nécessaire prise en compte de la parole de l'autre, l'autre étant aussi le conciliateur qui a mis en œuvre un processus de communication, de compréhension.

Pour la commune de Chuzelles, le conciliateur de justice du canton de Vienne-Nord est Monsieur Christian PAIN.

Permanences : 1^{er} et 3^{ème} mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
Mairie de Vienne - Téléphone 04.74.78.30.00



Don du sang

La prochaine collecte de sang organisée par l'Etablissement Français Sang " E.F.S " aura lieu le :

lundi 11 juin 2007
de 16h00 à 19h00
en mairie, salle du conseil municipal

Pour donner son sang, il suffit d'avoir 18 ans et d'être en bonne santé. Pensez à vous munir de votre carte de donneur ou de votre carte d'identité.

Vous pouvez déjà noter sur votre agenda la date de la prochaine collecte : lundi 22 octobre 2007.

Vélo citoyen

La ligue de l'Enseignement de l'Isère, son service culturel et l'U.S.E.P (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) organisent du 3 mai au 8 juin 2007 le quatrième tour de l'Isère à vélo pour les enfants du cycle 3 du département. 62 classes, soit 1500 élèves se relayeront en vélo autour du thème citoyen.

Les objectifs de cette opération :

- Créer un évènement à l'échelle départementale intégrant des valeurs de la Ligue de l'enseignement, à savoir, laïcité, solidarité et citoyenneté
- Allier les 3 grands principes de l'USEP : la culture sportive, l'engagement, la vie associative

Ainsi une chaîne se formera pour constituer un tour de l'Isère. Le recueil des messages donnera lieu à l'édition d'un passeport du jeune citoyen distribué à chaque jeune.

Un rassemblement à Grenoble sera l'occasion de la remise des passeports citoyens à des représentants délégués de chaque classe et à leur enseignant.

Dans l'Isère il y a 3 parcours : Sud, Centre, Nord

La classe de CM2 de Chuzelles participe au parcours Nord : les classes du nord Isère se relaient à vélo pour faire le tour du nord Isère. Chaque classe accueille une classe qui lui passe le témoin la veille, puis fait l'étape le lendemain.

Le lundi 14 mai nous allons accueillir la classe de Valencin, pour manger et faire des jeux pour mieux nous connaître.

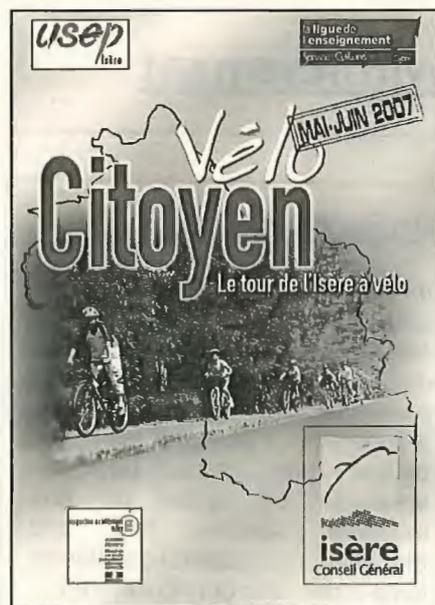
Le mardi 15 mai est le jour de vélo citoyen. Nous allons partir de Chuzelles jusqu'à l'école de Nicolas Chorier à Vienne. Nous allons parcourir entre 15 et 30 km à vélo. En cas d'urgence une voiture balai de l'USEP nous suivra, pour aller à Vienne. Pour ceux qui seront fatigués aussi la voiture balai pourra les transporter le temps qu'ils reprennent leur souffle. Les élèves de CM2 de Nicolas Chorier vont nous accueillir comme nous l'aurons fait avec ceux de Valencin, puis nous allons repartir en car.

Pour participer il faut un vélo en bon état, des pneus bien gonflés. Nous avons donc appris à vérifier et à utiliser nos vélos. Nous avons donc nos vélos à l'école 5 fois :

- Une fois pour vérifier leur état, voir comment ils marchent, avec M. Lanier, notre spécialiste.
- Deux fois pour faire des parcours d'adresse dans la cour de l'école et tester nos vitesses et nos réflexes avant de faire des sorties sur la route.
- Deux fois pour faire des parcours hors de l'école. La première fois par exemple, nous sommes partis pour nous entraîner le jeudi 15 avril de 13H30 à 16H30. Nous sommes d'abord allés au stade de Chuzelles et nous avons fait la montée de Serpaize. Nous avons ensuite pris la direction de Septème puis nous sommes descendus sur Luzinay. Nous avons fait une grande montée qui nous a amenés sur les hauteurs de Villette de Vienne. Nous nous sommes un peu perdus mais nous avons demandé le chemin à un agriculteur. Il nous a dit de passer sur un chemin de terre et de pierres et nous avons eu droit à une belle chute. Nous sommes ensuite allés à Villette de Vienne et nous sommes rentrés à Chuzelles en retard à 16h45, le car était déjà parti.

Depuis, nous avons fait une dernière sortie, lundi 7 mai. Nous sommes maintenant en pleine forme pour le grand jour !

Les CM2 de Chuzelles.



Charivari Poétique

Mardi 22 mai de 19h à 21h30

Les élèves de l'école élémentaire de Chuzelles ont l'honneur de vous inviter à une soirée musique et poésies sur le thème : « il n'y a pas d'âge pour aimer » le 22 mai de 19h à 21h30. Le spectacle a lieu dans la salle d'activité de l'école. Nous serons vraiment très heureux de vous présenter nos poèmes en compagnie de poètes et musiciens du département.

Buvette et Buffet à l'entracte !



Environnement

Bruits de voisinage

Il est rappelé que, par arrêté préfectoral en date du 31 juillet 1997, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse, débroussailleuse, taille-haie, tronçonneuse, etc... ne peuvent être effectués que :

- ◆ les jours ouvrables de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H30
- ◆ les samedis de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00,
- ◆ les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00.

Quelques réglementations à respecter

Divagation des chiens

Il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer et sans identification sur la voie publique ou dans la campagne.

Tout animal non identifiable trouvé en divagation sur la voie publique ou dans une propriété privée, sera confié à la S.P.A de Brignais.

Il appartient donc au propriétaire de faire tatouer son animal, ou de le munir d'un étui d'identité fixé au collier, avec un numéro de téléphone.

Motos tous terrains.

Nous attirons l'attention des chuzellois pratiquant la moto tous terrains, sur le fait qu'il est impératif de respecter les parcelles agricoles, les propriétés privées, ainsi que les chemins et bois communaux sous peine de sanctions.



ATTENTION AMBROISIE



Sans attendre la floraison à la fin du mois d'août et septembre, **ARRACHONS L'AMBROISIE**

L'ambroisie, une plante sauvage qui nuit à la santé.



L'ambroisie au moment de sa floraison, libère du pollen (de mi-août à octobre avec un maximum en septembre) responsable de réactions allergiques plus ou moins importantes chez les personnes sensibles ; 5 grains par mètre cube d'air suffisent pour déclencher ces allergies (un pied d'ambroisie pouvant libérer plusieurs millions de grains de pollen en une saison). Ces allergies concernent 6 à 12 % de la population (pourcentage qui s'accroît avec l'augmentation de la zone de prolifération de l'ambroisie) et se caractérise par l'apparition de différents symptômes : rhinite, conjonctivite, trachéite, asthme, urticaire, eczéma

De la responsabilité de tous les citoyens

La lutte contre l'ambroisie relève de la collectivité dans son ensemble. Tout citoyen qui constate la présence d'ambroisie se doit dans la mesure de ses moyens, d'intervenir pour la combattre. Laisser proliférer l'ambroisie en prenant en connaissance de cause, le risque d'occasionner à autrui un sérieux problème de santé, est susceptible d'entraîner la mise en jeu de sa responsabilité au plan pénal, administratif ou civil.



PISCINE

Dans chaque commune, le nombre de piscines privées augmente. Depuis le 1^{er} janvier 2004, elles doivent être équipées d'une des quatre normes de protection que nous vous rappelons :

NF P90-306 : Barrières de protection et moyens d'accès au bassin. Exigences de sécurité et méthodes d'essais.

NF P90-307 : Systèmes d'alarme. Exigences de sécurité et méthodes d'essais.

NF P90-308 : Couverture de sécurité et dispositif d'accrochage. Exigences de sécurité et méthodes d'essais.

NF P90-309 : Abris (structures légères et/ou vérandas) de piscines. Exigences de sécurité et méthodes d'essais.



Malgré ces moyens de sécurité, soyez vigilants **et ne laissez pas les enfants sans surveillance**

En ce qui concerne **la vidange des piscines**, elle doit obligatoirement être gérée sur la parcelle par tout système à votre convenance (puits perdu, ...).

Dans le Journal Officiel du 04 mai 2006 –textes généraux émanant du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable- l'article 2 -1^{er} alinéa de l'article R 2333-127 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule :

« ... tout déversement d'eaux usées, autres que domestiques dans le réseau public d'assainissement donne lieu au paiement par l'auteur du déversement, d'une redevance d'assainissement ».

Article R 1331-1 : « il est interdit d'introduire dans les systèmes de collecte des eaux usées des eaux de vidanges des bassins de natation ».

Nous vous demandons de prendre en compte ces recommandations.



Location des salles communales

La location de la salle du 1000 Club et de la salle des Poletières est réservée aux habitants de Chuzelles.

Celles-ci sont gratuitement mises à disposition des associations pour leurs activités hebdomadaires. Elles bénéficient également de 3 gratuités pour leurs manifestations du week-end, hors assemblées générales. Les associations sont prioritaires pour l'utilisation des salles. Le calendrier d'occupation est établi chaque année au mois de septembre.

Les réservations pour les particuliers chuzellois, pour l'année suivante, peuvent avoir lieu après l'établissement de ce calendrier.

Location des salles :

Les locations ne peuvent s'effectuer qu'au guichet de la mairie.

Le règlement est remis au moment de la réservation, celui-ci doit être retourné à la mairie après lecture et signature.

Un chèque de caution, d'un montant de 300€, à l'ordre du trésor public devra être remis lors de la réservation. Il sera restitué après état des lieux.

La demande de paiement de la location est envoyée par le comptable du trésor public dans le mois qui précède la location.

La remise des clefs :

- Pour les locations du samedi, elle s'effectue le vendredi à 18h30. La restitution à 9h00 le dimanche matin.

Les salles ne sont disponibles qu'à partir du samedi matin, les vendredis soirs des réunions d'associations étant possibles.

- Pour les locations du dimanche, le dimanche matin à 9 heures, la restitution, le lundi à 7 heures.

Les annulations doivent s'effectuer un mois avant la date de location.

Salle du 1000 CLUB :



Mobilier mis à disposition :

- 120 chaises
- 30 tables
- 2 porte cintres
- 1 cuisinière électrique
- 1 chauffe plat électrique
- 2 réfrigérateurs, dont 1 avec compartiment congélateur

Nombre d'utilisateurs maximum : **120 personnes**

Salle des POLETIERES :



Mobilier mis à disposition :

- 55 chaises
- 10 tables
- 1 porte cintres
- 1 réfrigérateur avec compartiment congélateur

Nombre d'utilisateurs maximum : **40 personnes**

La salle des Poletières n'est pas équipée pour cuisiner, la préparation de plats chauds **est strictement interdite**.



PÊLE - MELE

Mairie - 38200 CHUZELLES

Tel : 04 74 57 90 97

Fax : 04 74 57 43 08

E.mail : mairie-chuzelles@wanadoo.fr

Site internet : www.mairie-chuzelles.fr

Horaires d'ouverture au public :

Mardi et jeudi : 8 h30 – 11 h30

Mercredi : 10h00 – 11h30

Vendredi : 16h00 – 19h00



DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE
PROGRAMME COPERNIC

Communiqué

Pour votre déclaration de revenus, ayez le réflexe Internet (www.impots.gouv.fr)

♦ La déclaration préremplie sur internet
Il vous suffit de vérifier votre déclaration et, le cas échéant, de modifier les montants affichés ou de les compléter par vos autres revenus et charges.

♦ Une réduction d'impôt de 20 euros :
Vous économisez 20 euros si vous déclarez par internet et si vous vous engagez à régler votre impôt par prélèvement automatique (mensuel ou à l'échéance) ou effectuer le paiement de votre impôt en ligne.

♦ Un délai supplémentaire :
Pour notre département, la date limite de déclaration en ligne de vos revenus est le 12 juin 2007.

♦ Un Accusé Réception de votre déclaration de revenus :

Vous pouvez télécharger ou imprimer à tout moment un accusé réception, faisant foi, de l'envoi de votre déclaration de revenus par internet.

Agenda des manifestations

Mai 2007

- 06 Elections présidentielles
- 08 Commémoration
- 13 Vide grenier – Sou des écoles
- 15-20 ABC Boules
- 16-20 Vogue
- 26 "Trace d'Arménie" à la chapelle Saint-Maxime

Juin 2007

- 01 Spectacle théâtre Saint-Martin
- 09 Concours de Pétanque – FCS
- 10 Elections Législatives
- 10 Rallye - AFR
- 15 AG - FCS
- 17 Elections Législatives
- 22 Kermesse – Sou des écoles
- 23 Classes en 7
- 30 Comité des fêtes
- 30 Randonnée - AFR

Juillet 2007

- 01 AG – Grôle
- 07 Challenge - ABC Boules
- 13 Feux d'artifices
- 26 ABC Boules - Nocturne
- 27 ABC Boules - Nocturne

AG : Assemblée Générale

Elections législatives

- ♦ 1^{er} tour : 10 juin 2007
- ♦ 2^{ème} tour : 17 juin 2007

Les bureaux de votes se tiennent au Mille-Club.

Ils sont ouverts de 8h00 à 18h00.

Pour voter merci de vous munir de votre carte d'électeur ou d'une pièce d'identité.

TADEO, le service de transport à la demande de la Communauté d'agglomération du Pays Viennois

TADEO dessert les communes de la CAPV, dont Chuzelles.

Le service de transport collectif TADEO vous permet de vous rendre depuis l'une des communes de la CAPV à Vienne. Là, vous aurez la possibilité d'emprunter le bus et de vous déplacer sur le réseau urbain.

Les points d'arrêts ont été positionnés pour couvrir au mieux les besoins des habitants. N'hésitez pas à contacter notre hôtesse au **0810 414 909** (prix d'un appel local), pour connaître l'arrêt le plus proche de chez vous.

Des horaires sont proposés par secteur. Lorsque vous avez choisi un horaire qui vous convient, il faut réserver la veille avant 17H00 par téléphone au **0810 414 909** (prix d'un appel local), du lundi au vendredi de 09h00 à 12H30 et de 13h30 à 17h00.

Le trajet TADEO est à 1,50 € (avec correspondance gratuite sur les bus SUV pendant 45 minutes suivant la validation du ticket).

Les horaires d'arrivée à Vienne Gare sont :

- 09H30, 13H30, 14H45 et 15H30 du lundi au samedi.

Les retours pour Chuzelles au départ de la Gare de Vienne sont :

- 10h15, 11H45, 15H30 et 16h40 du lundi au samedi

A bientôt sur TADEO !



SUV – Service TADEO : 0810 414 909
www.bus-suv.com

Changement de propriétaire

Boulangerie – Pâtisserie MICHEL Claude - Pascal

Changement de propriétaire depuis le 1^{er} mai 2007.

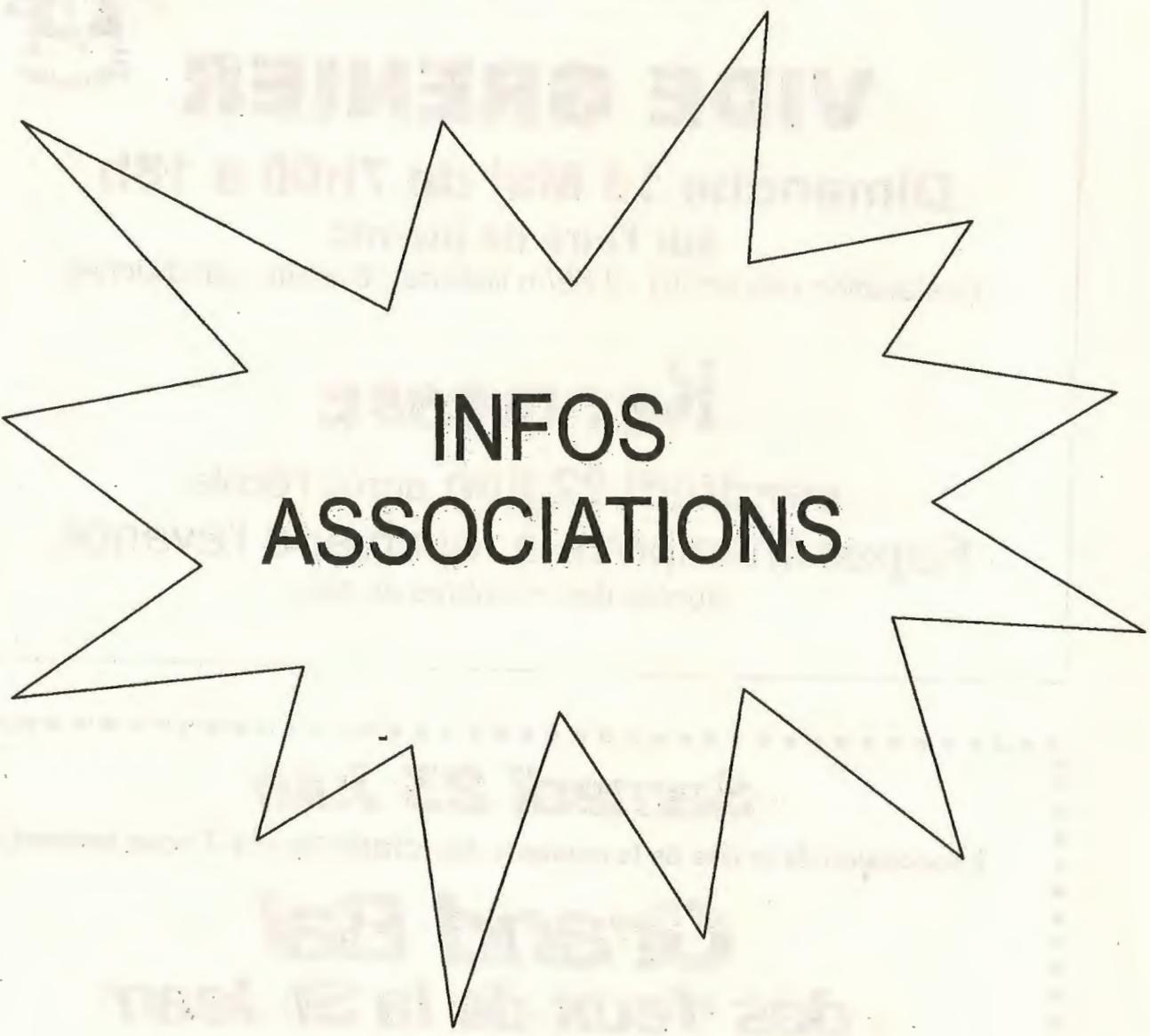
Venez découvrir nos pains spéciaux
Et notre pâtisserie

Nous vous remercions de votre accueil chaleureux.

Nous restons à votre entière disposition.

Boulangerie – Pâtisserie MICHEL
Place du Belvédère
38200 CHUZELLES
Tel : 04 74 57 47 13





INFOS ASSOCIATIONS

Les articles des associations (au format d'une demi-page) sont à faire parvenir en mairie avant le 20 des mois pairs.

La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.

nos prochains rendez-vous :



VIDE GRENIER

Dimanche 13 Mai de 7h00 à 18h

sur l'aire de pic-nic

(installation dès 6h30) - 2,5€/m linéaire - Buvette, sandwiches

Kermesse

vendredi 22 juin après l'école

Repas champêtre à réserver à l'avance

auprès des membres du sou

Samedi 23 Juin

à l'occasion de la fête de la musique, les classes en 7 vous invitent au

Grand Bal des "feux de la St Jean"

- Défilé des Conscrits: départ à 18h place de la mairie
 - vers 19h au 1000club: buvette, repas champêtre (à commander sur place)
 - vers 20h: grand bal gratuit
- et à la tombée de la nuit: les traditionnels "feux de la St Jean"

Venez nombreux faire la fête avec nous!

Ambiance assurée

Renseignements et inscriptions dans l'association:

Sylvie Taravel, Laurence Jamet, Nathalie Jaricot, Ariane Grès (04.74.57.42.35)

Prochaine réunion: **Mardi 15 Mai** à 20h30 aux Poletières

STAGES THÉÂTRE

ÉTÉ 2007



Pour oser
le THÉÂTRE
Tous âges

OBJECTIFS :

- Expression par le geste et la parole
- Découverte de situations nouvelles
- Expression de sentiments imprévus
- Victoire sur la timidité
- Développement personnel
- Meilleure connaissance de soi et des autres

Enfants-Ados-Adultes

À LYON 6ème, CALUIRE 69
et VIENNE 38

Du 2 au 6 juillet 2007
et/ou du 9 au 13 juillet

- Permettre à chaque participant de découvrir sa propre créativité au sein d'un groupe encadré par des professionnels dont le projet est de transmettre, depuis 20 ans, les techniques de l'art théâtral dans une ambiance ludique

MODALITÉS :

Enfants (dès 5 ans) : 9 h - 17 h. Ados : 9 h - 17 h.

(Repas tiré du sac, possibilité cantine)

Adultes : 20 h - 22 h 30.

Il est possible de s'inscrire pour une ou deux semaines, ou d'arriver en cours de semaine. Tarif du stage par semaine : 130 € plus frais d'inscription (30 €). Tarif adapté au nombre de jours.

Nos stages peuvent être éventuellement pris en charge en fonction de notre qualité de dispensateur de formation : N° 82 690665569.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Compagnie du Gai Savoie : Secrétariat :

336 Chemin du Meindran 69560 ST ROMAIN EN GAL

Portable : 06 11 76 78 41 - Tél fixe : 04 78 24 34 31 - Fax : 04 74 78 15 42

E-mail : gaisavoie@hotmail.com Site internet : ciedugaisavoie.free.fr

Bulletin d'inscription à retourner à la Compagnie :

Nom et prénom :

Adresse :

Tél. :

Je m'inscris à :

Je demande des renseignements sur :

Joindre un chèque de 30 € pour la réservation et l'inscription

Âge :

et E-mail :

Chorale "La Clé des Chants"

Dans le précédent numéro de Chuzelles info nous avons évoqué la révolte des canuts lyonnais. C'est autour de cette tragédie que Joseph Kosma a bâti l'œuvre que nous travaillons en ce moment avec d'autres chorales de la région.

Les personnages en scène sont les suivants : le père (basse), un canut (ténor), la mère (mezzo soprano), l'enfant (voix d'enfant ou soprano), 1^{er} et 2^{ème} récitants (rôles parlés), le commandant de la garde et le juge (rôles parlés).

L'alternance de solistes et de chœurs symbolise des destins individuels noyés dans le sort commun à tous. Les chœurs poussent l'action, encadrent sans cesse les solistes qui émergent de la foule mais ne se détachent jamais. Kosma nous dit : « Serrée dans le carcan d'un travail forcé, leur vie privée devait être peu aventureuse et encore moins romantique. (...) j'ai voulu exprimer tout cela et j'ai cherché à être assez véridique dans la musique, pour donner l'impression que ce sont les personnages eux-mêmes qui inventent leurs récitatifs, leurs chants : et je pense aux chœurs du drapeau noir, aux doubles chœurs de la solidarité et à la chanson de toile. »

Et n'oubliez pas nos prochains concerts :

Le 2 Juin à la salle des fêtes de Seyssuel avec la Chorale Tourn'sol de Seyssuel et les sociétés des Accordéonistes de la vallée de l'Ondaine et de Firminy.

Le 16 Juin pour la Fête du Rhône à 17h00 à Ste Colombe et 18h15 à Vienne

Vous pouvez nous retrouver tous les jeudis salle des Poletières de 20h30 à 22h00 pour nos répétitions hebdomadaires.

CHUZELLES

samedi 9 juin 2007

à partir de 17h30 au stade



CONCOURS DE PETANQUE



10 € la doublette

buvette - restauration

organisé par le Football Club de la Sévenne

sévenne environnement

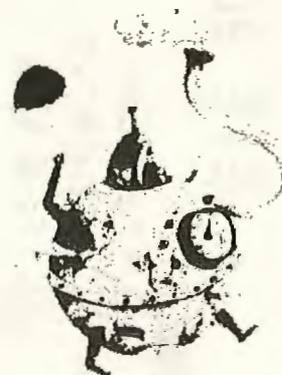
Dans le cadre du festival international du film nature et environnement sevenne environnement vous invite à la projection de 3 films



Jeudi 24 mai 2007

20h30 au gymnase de

Saint Just Chaleyssin



Venez nombreux - entrée gratuite

ASSOCIATION FAMILIALE DE CHUZELLES



DIMANCHE 10 JUIN 2007

RALLYE CHAMPETRE

Pédestre (10 kms) ou VTT (25 kms)

8h30: départ de la chapelle St Maxime
participation aux frais 2€/adulte

12h30 : repas champêtre à l'aire de pique-nique
adulte : 10€ enfant (-10 ans) : 5 €

réservations pour le repas avant le 5 juin 2007

Renée PRAS: 04-74-57-92-45

Michèle GARDAIS : 04-74-57-91-66



Samedi 30 juin 2007

Randonnée pédestre à la journée

MONT PECLOZ
massif des bauges
(dénivelé: environ 1100 m)

Randonnée réservée aux bons marcheurs.
Départ en voitures particulières de Chuzelles
à 7h30 précise place de la mairie. Prévoir le
pique-nique.

Renseignements

Daniel BRUNET : 04 74 57 08 76



FÊTE DES MÈRES



Compte-tenu de la désaffection observée ces dernières années pour cette manifestation, l'association familiale n'organisera pas en 2007 la traditionnelle cérémonie de la fête des mères. Nous remercions tous les fidèles participants pour les moments de convivialité partagés en espérant leur donner rendez-vous en 2008.

Animations

LE THEATRE St MARTIN A CHUZELLES



Vendredi 1^{er} juin 2007 à 20h30, le théâtre St Martin interprétera la pièce « **Georgette et Marcel** » de Lucien Vargoz au 1000 club.

Les billets seront disponibles à la mairie au prix de 10€. Vous pourrez également les prendre au 1000 club le soir de la représentation s'il reste des places.
Les chèques doivent être libellés au nom du Théâtre St Martin.

« Georgette et Marcel » ou la romance bien jolie d'un amour ordinaire

Georgette a 19 ans, elle est dactylo au chômage.
Un dimanche après midi, sur la touche d'un stade de foot, elle rencontre Marcel.
Premier coup de foudre.
Magasinier dans une petite quincaillerie, il attend sa convocation à l'armée.
La guerre d'Algérie s'achèvera l'année suivante mais on a encore besoin de soldats.
En raison de ses compétences professionnelles et grâce au coup de piston d'un vague cousin colonel, il est affecté à l'intendance, il complètera les couvertures à ...Alger.
Au hasard d'une permission, Marcel retrouve Georgette dans une boîte de nuit. Les Platters et Johnny Halliday rapprochent les deux jeunes gens.....

Pour connaître la suite nous vous invitons à venir nombreux assister à cette première représentation du Théâtre St Martin à Chuzelles.

Ciné été



Mercredi 18 juillet 2007
A Villette de Vienne

Dans le cadre de l'opération " ciné été" les communes de CHUZELLES et VILLETTE de VIENNE vous invitent à la projection du film:

MICHOU D'AUBER
de Thomas Gilou

Comédie dramatique avec Gérard Depardieu, Nathalie Baye, Cartouche, Mathieu Amalric, Marie Kremer, Philippe Nahon et Samy Seghi